

# RÈGLEMENT EXPOSANTS

## FOIRE À TOUT – VAL-DE-REUIL

1<sup>er</sup> mai 2026

---

### 1 CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La foire à tout est ouverte **aux particuliers et aux professionnels**.
  - Toute inscription vaut **acceptation pleine et entière du présent règlement**.
  - Chaque exposant est responsable de son stand, de son matériel et de ses biens.
- 

### 2 HORAIRES OBLIGATOIRES

#### Accès véhicules exposants

- Autorisé uniquement de 5h45 à 9h00
- Strictement interdit entre 9h00 et 17h30
- Réouverture des accès à partir de 17h30

 Aucune exception ne sera accordée, pour des raisons de sécurité.

---

#### Présence sur le stand

- Les exposants doivent être **présents pendant toute la durée de la manifestation**.
  - **Tout départ anticipé est interdit**.
  - Les stands doivent rester installés jusqu'à l'heure officielle de fermeture.
- 

### 3 CIRCULATION & SÉCURITÉ

- La zone de la foire est **strictement piétonne entre 9h et 17h30**.
- Aucun véhicule n'est autorisé à circuler ou stationner dans la zone exposants pendant cet horaire.
- Les exposants doivent impérativement respecter :
  - La signalisation en place
  - Les consignes données par les équipes de B.S.E Sécurisation 276

## **4 STATIONNEMENT**

- Les exposants doivent utiliser **exclusivement les parkings extérieurs** prévu à cet effet si le véhicule ne rentre pas derrière le stand.
  - Le stationnement sauvage, gênant ou non autorisé est **strictement interdit**.
  - Tout véhicule en infraction pourra être **exclu de la manifestation**.
- 

## **5 COMPORTEMENT & RESPONSABILITÉ**

- Tout comportement dangereux, agressif ou non respectueux est interdit.
  - Les exposants doivent se conformer immédiatement aux consignes des organisateurs et de la B.S.E 276.
  - L'organisateur se réserve le droit d'**exclure immédiatement** tout exposant ne respectant pas le règlement, **sans remboursement**.
- 

## **6 PROPRETÉ & FIN DE MANIFESTATION**

- Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement **propre et libre de tout déchet**.
  - Les déchets doivent être évacués par les exposants.
  - Aucun matériel ne doit rester sur place après la manifestation.
- 

## **7 SÉCURISATION**

👉 La sécurisation de la manifestation sont assurées par  
**B.S.E SÉCURISATION 276**.

Les consignes de sécurité sont **obligatoires et non négociables**.

---

## **8 ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

La participation à la foire à tout implique :

- L'acceptation du présent règlement
- Le respect strict des horaires
- L'obligation de se conformer aux décisions de l'organisation

LU ET APPROUVÉ

Nom et prénom de l'exposant : \_\_\_\_\_ - Date: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ - Signature: